

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Prime COPERNIC

Barcena-Fernandez, François-Xavier

Published in:
Bulletin social et juridique

Publication date:
2010

Document Version
le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Barcena-Fernandez, F-X 2010, 'Prime COPERNIC: les communes refusent le paiement par les zones de police', *Bulletin social et juridique*, numéro 443, pp. 16.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Prime Copernic : les communes refusent le paiement par les zones de police

Plusieurs centaines de policiers, tous affiliés au syndicat Sypol et membres soit de la police fédérale, soit de la police locale, avaient assigné l'État belge devant le tribunal de première instance de Bruxelles afin qu'il condamne ce dernier au calcul et au paiement de la « prime Copernic »¹, et ce de manière rétroactive depuis 2002. Le 28 septembre dernier, le tribunal vient de leur donner raison. Dans l'hypothèse où ce jugement deviendrait définitif, la prime pourrait dès lors devenir exigible² par tous les policiers opérationnels du pays.

À la suite de diverses questions parlementaires posées à ce sujet, la ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom, a répondu que si « seul l'État belge a été condamné, [...] la charge des régularisations incombe aux employeurs respectifs »³. Cela signifie en clair que le paiement de la prime incombe, pour les 27.000 policiers locaux, aux 196 zones de polices du pays. Dont coût : 263 millions d'euros⁴.

L'Union des villes et communes de Wallonie, ainsi que son pendant flamand, la V.V.S.G., se sont vivement insurgées et nettement opposées aux propos de la ministre. Leurs arguments sont divers, mais d'un point de vue juridique, et à juste titre selon nous, elles estiment que le jugement condamne uniquement l'État belge au paiement de la prime et ne concerne en aucune manière les zones de police, quand bien même la décision rendue concerne aussi, par la force des choses, les policiers locaux. Affaire à suivre donc...

NOTES

¹ En matière de pécule de vacances.

² Par le biais d'autres actions en justice.

³ Doc. parl., Chambre, sess. 2010-2011, C.R.A.B.V., 53 COM 001, p. 11.

⁴ Contre 108 millions à charge de l'État pour la police fédérale.